

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

Date de publication :
09/12/11

REPUBLIQUE FRANCAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2011

Le mercredi 7 décembre 2011 à 18h00,
le Conseil de la Communauté d'agglomération
du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, légalement convoqué le
01/12/2011, s'est assemblé dans la salle La Pleiade à La Destrousse
sous la présidence de
Mme Magali GIOVANNANGELI, Présidente

Nombre de Conseillers 83
en exercice :
Présents : 63
Qui ont pris part
à la délibération : 83

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude ALEXIS, Mme Anne-Marie AMAR, M. Patrick ARNOUX, M. Jacques ATHIAS, M. Pierre BAISSÉ, M. Guy BARBAROUX, Mme Sylvia BARTHELEMY, M. Fabrice BERARDI, M. Olivier BOSCH, Mme Liliane BOUDIA, Mme Christine CAPDEVILLE, M. Maurice CAPEL, M. Claude CARBONNELL, M. Jacques CHARTON, Mme Eliane CHATZOPOULOS, Mme Catherine CONIGLIARO, M. Pierre COULOMB, M. Jean-Claude CUISINIER, M. Jean-Robert DAGORN, M. Antoine DI CIACCIO, M. Jean-Pierre EQUINE, M. Christian FAGLIA, M. Régis FERNANDEZ, M. Daniel FONTAINE, Mme Danièle GARCIA, M. Gérard GAZAY, Mme Fadela GHASSOUI, Mme Magali GIOVANNANGELI, Mme Danièle GIRAUD, M. Alain GREGOIRE, Mme Stéphanie HARKANE, Mme Carmen HEUMANN, M. Claude INES, M. Maurice JULIEN, M. André JULLIEN, M. Yvan JULLIEN, M. Gérard LAIK, M. Michel LAN, M. André LENEL, Mme Jeannine LEVASSEUR, M. Yves MESNARD, M. Robert MIECHAMP, M. Pierre MINGAUD, M. José MORALES, M. Léo MOURNAUD, M. Philippe NORYNBERG, M. Jean-Marie ORIHUEL, Mme Mireille PARENT, M. Serge PEROTTINO, Mme Christiane PETETIN, M. Joseph PITTERA, M. Joël QUINARD, M. Jean-Marie RAME, M. Gérard RAMPAL, M. Frédéric RAYS, M. Gérard REBAI, M. Serge REYNIER, M. Raymond ROCCHIA, M. Pierre RODEVILLE, Mme Josyane ROYERE, Mme Marie-Dominique RUL, M. Albert SALE, M. Arthur SALONE

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'Article L.2121-17 du Code général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES et REPRESENTES :

M. Gilles AICARDI (mandat) à M. Antoine DI CIACCIO, Mme Joëlle ANTON-MICHEL (mandat) à Mme Carmen HEUMANN, M. Thierry BATTAGLIA (mandat) à M. Gérard RAMPAL, Mme Marie-Claire BONOMO (mandat) à M. Jean-Claude CUISINIER, M. Antoine BUONOMANO (mandat) à M. Serge PEROTTINO, Mme Michèle CASSAND (mandat) à M. Jean-Marie ORIHUEL, M. Benjamin DURAND (mandat) à Mme Fadela GHASSOUI, Mme Nicole FLOURET (mandat) à M. Patrick ARNOUX, Mme Chantal GIRAUD-SAUVEUR (mandat) à M. Gérard LAIK, Mme Barbara LA BARBERA (mandat) à M. Pierre RODEVILLE, Mme Hélène LUNETTA (mandat) à M. Jacques ATHIAS, Mme Virginie MAKEEFF (mandat) à Mme Magali GIOVANNANGELI, Mme Halima MEGHERBI (mandat) à Mme Anne-Marie AMAR, M. Bernard NEGRETTI (mandat) à M. Pierre MINGAUD, M. Patrick PIN (mandat) à M. Jean-Robert DAGORN, Mme Marie-Georges PRUNEAU (mandat) à M. Olivier BOSCH, M. Gabriel SCHANG (mandat) à Mme Liliane BOUDIA, M. André SINET (mandat) à M. Christian FAGLIA, Mme Emmanuelle VAUCHER (mandat) à M. Yves MESNARD, M. David ZEITOUN (mandat) à M. Arthur SALONE

SECRETAIRE : Madame GHASSOUI Fadela

N° : 2-1211

OBJET : ADMINISTRATION - Demande de retrait du projet LGV-PACA.

Mme Magali GIOVANNANGELI rapporte :

.../...

Le 29 juin 2009 a été rendu public le choix du Gouvernement d'une LGV qui emprunterait le tracé des métropoles du Sud en reliant Marseille, Toulon et Nice. La mobilisation des élus et des citoyens s'amplifie de jours en jours contre ce projet destructeur.

Pour le Pays d'Aubagne et de l'Etoile, les conséquences de ce choix sont graves, les 4 tracés repudés, publics par Réseau Ferré de France sont quasiment identiques dans le département des Bouches-du-Rhône, ils impactent les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune et Cuges-les-Pins.

CONSIDERANT que les conséquences seront lourdes, pour le logement, avec des dizaines d'habitations détruites; pour l'activité économique, avec la disparition de dizaine d'entreprises et de nombreux emplois; pour l'environnement, avec les ruptures écologiques majeures que la mise en œuvre de ce projet engendrera,

CONSIDERANT que ce projet n'est pas d'utilité publique car seulement un dixième des voyageurs utilise la LGV, que ce projet ne permet de gagner que 15 minutes entre Paris et Nice ; le projet des métropoles passant par Marseille, Aubagne et Toulon est le plus lent et le plus cher,

CONSIDERANT que ce projet est excessivement cher, aujourd'hui estimé à 14,6 milliards d'euros pour le tronçon Marseille/Nice et 6 milliards supplémentaires pour prolonger jusqu'en Italie, soit 20,6 milliards d'euros ; compte tenu de l'état des finances publiques, ce projet ne pourra être financé que par des fonds privés pour le bénéfice d'intérêts privés,

CONSIDERANT que ce projet de LGV peut compromettre les investissements nécessaires pour rénover et étendre le réseau TER qui est, pour les habitants de notre territoire, l'urgence absolue,

Le Conseil communautaire,

ENTENDU l'exposé du rapporteur

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Communauté réuni le 30 novembre 2011,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : De se prononcer pour le retrait du projet LGV-PACA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le
et publication ou notification
du.....

